



Détruire l'offre de soins, est-ce bien nécessaire ?

On vous dit : « Les dépassements d'honoraires sont prohibitifs, **interdisons les !** »

... Comme s'il suffisait de casser le thermomètre pour que le malade n'ait plus de fièvre !

En réalité, notre système de santé est malade, mais ceux que l'on appelle à son chevet refusent **sciemment** de faire une analyse correcte de la situation, et préfèrent continuer dans la démagogie et l'illusion.

En réalité, ce ne sont pas les dépassements d'honoraires qui sont prohibitifs, **ce sont les honoraires « opposables » qui sont ridiculement bas.**

Les honoraires opposables, qu'est-ce que c'est ? Ce sont les tarifs qui servent de base à la sécurité sociale pour déterminer le montant de vos remboursements.

En réalité, **le montant des honoraires opposables n'augmente pratiquement pas**, il ne suit ni l'inflation ni l'évolution des techniques de soins.

C'est ainsi que le tarif de certains actes chirurgicaux est inférieur au prix d'une simple consultation, c'est ainsi que le tarif de certains actes ne suffit pas à couvrir le coût des fournitures nécessaires à sa réalisation.

Or, la gestion d'un cabinet médical, c'est comme le budget d'un ménage, il doit être en équilibre.

Votre médecin n'a pas trente-six-mille solutions :

- Soit il diminue ses investissements, et hypothèque la qualité des soins qu'il est capable de délivrer.
- Soit il augmente ses recettes.
- Soit il ferme boutique.

Ainsi, la politique actuellement menée par les pouvoirs publics depuis vingt ans, loin de rendre service au patient, met en péril l'offre de soin et sa qualité. Par là même, elle aggrave l'inégalité à l'accès aux soins,

Si votre santé n'a pas de prix, elle a un coût. Les honoraires « opposables » ignorent ce coût et mettent en danger notre système de santé.

Votre médecin souhaite préserver la qualité de l'offre de soins dont vous bénéficiez. Aidez-le!